



## **Approbation des plans de constructions militaires dans le projet: Communes de Morens et de Rueyres-les-Prés/FR, Base aérienne de Payerne, Complexe des opérations et centrale de chauffage**

du 14 juillet 2016

---

Se basant sur la demande de armasuisse immobilier du 21 août 2015, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé, dans le cadre d'une procédure ordinaire, le projet intitulé *Complexe des opérations et la centrale de chauffage* sous certaines charges.

### *Notification*

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse [www.ddps.ch/approbationsdesplans](http://www.ddps.ch/approbationsdesplans); une copie peut aussi être demandée auprès du secrétariat général du DDPS, 3003 Berne.

### *Voies de recours*

Un recours peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral, CP, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM<sup>1</sup>).

26 juillet 2016

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports

<sup>1</sup> Loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (RS 510.10).